

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT du procès-verbal de la six cent vingtième assemblée ordinaire du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, tenue le jeudi 23 mai 2024 à 12 heures 30 minutes, par vidéoconférence.

Création d'un comité *ad hoc*

RÉSOLUTION 2024-A-19406

ATTENDU les documents déposés en annexe A-620-4.0, dont les résolutions adoptées par le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ);

ATTENDU le Règlement n° 2 de régie interne, et plus particulièrement l'article 4.10 concernant la formation de comités par le Conseil d'administration selon qu'il le juge à propos;

ATTENDU le conflit qui se déroule en Palestine et en Israël;

ATTENDU que l'Université prône l'ouverture, le dialogue et le respect;

ATTENDU que l'Université est un lieu de paix et un vecteur de progrès social;

ATTENDU les préoccupations exprimées par les membres du Conseil d'administration relativement à ce conflit;

ATTENDU la volonté de former un comité de travail *ad hoc* pour recommander au Conseil d'administration et ce, le plus rapidement possible, une position commune sur les actions devant être adoptées par l'Université;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Antoine Martin, appuyé par monsieur Michel Lacroix, que le Conseil d'administration :

CRÉE le comité de travail *ad hoc*;

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du comité de travail *ad hoc* :

- Madame Élizabeth Duboc
- Monsieur Philippe Gribbeauval
- Monsieur Philippe Gougeon
- Madame Ndack Kane
- Monsieur Michel Lacroix
- Monsieur Antoine Martin
- Monsieur Stéphane Pallage
- Monsieur Simon Prévost

PERMETTE au comité de travail *ad hoc* de s'adjoindre toute autre personne dont la présence est jugée nécessaire;

CONFIE au comité de travail *ad hoc* le mandat de finaliser un projet de résolution basé sur les discussions en séance quant aux actions devant être adoptées par l'Université et de le recommander au Conseil d'administration lors d'une assemblée spéciale;

DEMANDE au comité de travail *ad hoc* de se réunir d'ici l'assemblée spéciale du Conseil d'administration à être convoquée par le président du Conseil le ou vers le 31 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME
Montréal, le 23 mai 2024

(s) Marie-Hélène Fandrich
Directrice du Secrétariat des instances



Le 23 mai 2024

VL/ml